

Mairie de BANEUIL

Dordogne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 juin 2021

Le Conseil Municipal de Baneuil, s'est réuni à la Mairie, le jeudi 10 Juin 2021 à 17 h 00, en séance extraordinaire, selon convocation en date du 8 Juin 2021, sous la présidence du Maire, Thierry DEGUILHEM.

PRESENTS :

MMES, GRELLETY Claudette, PLÉ Béatrice, GAGNOU Danièle.

MM DEGUILHEM Thierry, DURAND Xavier, NEVEU Philippe, AZZOPARDI Norbert, RIGAUD Jean

ABSENTS EXCUSES :

Mme DOAT Jessica donne procuration à M.DURAND Xavier

M.COMBAREL Jean-Louis donne procuration à M.RIGAUD Jean

Secrétaire de séance : Mme PLE Béatrice

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

- Emprunt pour les travaux du séchoir en trois logements

Approbation du compte rendu du 10 Mai 2021 par le Conseil Municipal.

1- EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU SECHOIR EN TROIS LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération réhabilitation logements il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 340 000.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance de l'offre de financement, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler :	1a
Montant du contrat de prêt	340 000.00 €
Durée du contrat de prêt	15 ans
Objet du contrat de prêt	financer les investissements
Montant	340 000.00 €
Versement des fonds	le plus rapidement possible
Taux d'intérêt annuel	taux fixe 1.48 %
Echéances d'amortissement et d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	échéances constantes
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Frais de dossier	300 €

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

VOTE A L'UNANIMITE

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis le 1^{er} avril 2021, une nouvelle réforme est effective pour les contrats PEC. Le taux d'aide du Pôle emploi auprès des collectivités est de 80 %.

Cette nouvelle réforme est bénéfique pour bénéficier d'emploi communal à moindre coût.

Fin de séance à 18 h 00

Le secrétaire,

Mme PLE Béatrice

Emargement Conseil Municipal du 10 JUIN 2021

M.DEGUILHEM Thierry, Maire	
M. DURAND Xavier, 1 ^{er} Adjoint	
M.AZZOPARDI Norbert, 2 ^{ème} Adjoint	
Mme PLE Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
Mme DOAT Jessica	
Mme GRELLETY Claudette	
Mme GAGNOU Danielle	
M. COMBAREL Jean Louis	
M.NEVEU Philippe	
M.RIGAUD Jean	